

**M. Rae:** Je n'avais pas l'intention de dire caractère, mais je suis heureux de prononcer un tel discours. Je préférerais débattre de questions strictement concrètes concernant les effets qu'aura cette taxe d'accise.

Je reviens à mes trois options. D'après ce que je puis comprendre, le gouvernement a rejeté la deuxième option qui s'offrait à lui, soit le recours à l'impôt sur le revenu. J'imagine qu'il l'a rejetée parce qu'il considère que les sociétés auraient pu trouver un moyen de réduire leur fardeau fiscal par le biais de leurs méthodes comptables internes, de l'amortissement rapide et ainsi de suite.

Comme on a éliminé la première possibilité pour des raisons politiques, voyons un peu quel était le choix entre les deux autres options, c'est-à-dire entre l'impôt sur le revenu et les redevances, le moyen choisi par le gouvernement. La décision d'avoir recours à une taxe de 8 p. 100 sur la production—une question à propos de laquelle nous voudrions faire subir un interrogatoire très serré aux fonctionnaires du ministère des Finances et du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources—présente l'inconvénient de frapper uniformément tous les producteurs, bien qu'ils n'aient pas tous la même importance ni la même origine, selon qu'il s'agit ou non de sociétés canadiennes vraiment indépendantes. Mais ce sont les incidences plus ou moins marquées de la nouvelle taxe de 8 p. 100 qui a suscité le plus d'inquiétude. L'autre difficulté vient bien sûr de ce que la redevance de 8 p. 100 touche directement l'industrie pétrolière dans certaines provinces plus que dans d'autres et qu'elle a ainsi une incidence sur les revenus que ces provinces tirent des ressources. Quelle est la voie la meilleure pour l'État fédéral? Celle de la taxe d'accise, qu'il a empruntée, ou celle que j'appellerais la voie des redevances, les 8 p. 100 à la source, ou celle de l'impôt sur le revenu? Nous préférierions voir le gouvernement s'orienter vers l'impôt sur le revenu et intégrer dans le système fiscal les distinctions, les variations et les nuances qu'il veut apporter. Cela, il ne peut pas le faire avec la taxe de prélèvement de 8 p. 100 parce qu'elle va s'appliquer de façon absolument uniforme et aveugle. Elle va être beaucoup plus dure pour les petites sociétés que pour les grosses. C'est un peu bizarre, monsieur l'Orateur, de la part d'un gouvernement qui prétend décourager la propriété étrangère.

A cet égard, j'aimerais savoir ce qu'en pensent les porte-parole de l'industrie et les gens des milieux industriels, pour voir si tels seront vraiment les faits. D'après les témoignages recueillis jusqu'ici, les petits producteurs et les petites sociétés d'exploration, qui sont canadiennes pour la plupart, vont être beaucoup plus durement atteintes que celles où l'intégration verticale a déjà été réalisée. Je veux dire que, grâce à leur puissance interne et à l'ampleur de leur activité, qui porte non seulement sur l'extraction mais aussi sur le raffinage, la distribution, la vente au demi-gros et la vente en détail du pétrole et du gaz naturel, ce sont les multinationales qui sont le mieux en mesure de diversifier leur production et d'accroître leur puissance, plutôt que les petites sociétés.

Il s'agit là d'une question importante et purement technique. A mon avis, elle devrait échapper aux discussions partisans. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a dit qu'il y a plus de forages cette année que l'an dernier. Les députés de mon parti et du parti conservateur qui savent ce qui se pratique en fait de forage en Alberta, en

Colombie-Britannique et en Saskatchewan affirment le contraire. Tout démontre, prétendent-ils, que les entreprises de forage quittent le pays à une cadence accélérée. Je ne siège pas ici depuis très longtemps, mais il me semble que c'est une question de fait qui peut être résolue en examinant les travaux de forage effectués l'an dernier et les intentions des compagnies pour un an ou deux. Nous savons que les compagnies n'élaborent pas leurs projets d'un mois à l'autre, mais d'une année à l'autre et nous pouvons nous rendre compte de l'incidence des recettes fiscales provenant du pétrole et du gaz sur l'industrie en général et constater si elle est vraiment attribuable aux projets de nationalisation du gouvernement ou si elle est incompatible avec ces mêmes projets. C'est à mon avis un véritable problème.

Quand le gouvernement a adopté la taxe de 8 p. 100, il l'a fait, comme je l'ai dit au début, non pas pour favoriser la nationalisation de l'industrie ni pour encourager l'autarcie, mais aux fins de régler un troisième problème, un véritable problème que reconnaissent tous les députés et c'est que le gouvernement doit recevoir une proportion plus élevée d'une ressource qui s'épuise rapidement. Comme le disait si exactement le chef de l'opposition (M. Clark), les accords actuellement en vigueur concernant le partage des recettes sont la source d'un grave déséquilibre fiscal au sein de la Confédération. J'espère que le ministre reconnaîtra qu'en appliquant cette taxe pour éviter de relever les impôts des particuliers pour les raisons que j'ai données—j'ignore si elles sont absolument contraignantes, mais elles pèsent certainement lourd dans la balance—il se peut qu'au lieu d'accélérer le processus de canadienisation de l'industrie, il le ralentisse. Cette taxe et ses répercussions atteindront surtout les petites sociétés pétrolières et gazières, celles dont les activités se limitent à la production de pétrole et de gaz. Ces sociétés ne les raffinent pas, ne les distribuent pas et ne les vendent pas au détail. L'incidence nette qu'elles auront sur les profits des puissantes multinationales sera en fait assez bénin. Si l'obligation de réaliser des profits constitue vraiment la règle du jeu et le cœur du problème comme nous le répète constamment l'industrie, c'est donc à un problème purement pratique que nous nous attaquons.

L'autre point qui inquiète certaines des provinces productrices est le fait que l'imposition de cette taxe constitue un empiètement sur leur champ d'imposition et réduit les recettes qu'elles en tirent. Certains députés qui viennent des provinces non productrices tiennent le raisonnement suivant: «De toute façon, ils ont beaucoup de pétrole et de gaz». Mais pour celui qui vit en Alberta, en Colombie-Britannique ou en Saskatchewan, le fait que le gouvernement fédéral accapare unilatéralement, si l'on peut dire, une partie du gisement et non pas tout, que gérait jusqu'ici un gouvernement provincial, aura forcément des conséquences catastrophiques sur la gestion financière et budgétaire future du gouvernement en question.

J'ignore qui a raison sur le plan des chiffres, monsieur l'Orateur. J'ignore si c'est le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources ou le ministère des Finances, lesquels affirment que la part des provinces ne va baisser que de 2 p. 100, ou si c'est le porte-parole des gouvernements de la Saskatchewan, de l'Alberta ou de la Colombie-Britannique, selon qui la part des provinces va diminuer beaucoup plus et les rapports entre les provinces, le gouvernement fédéral et les producteurs